

HABILITATION ÉLECTRIQUE BE MANOEUVRE

Conformément à l'article R.4544-9 du Code du travail, toute opération sur ou à proximité d'une installation électrique doit être réalisée par un travailleur préalablement habilité par son employeur.

L'habilitation électrique atteste que le salarié possède les compétences nécessaires pour travailler en sécurité dans un environnement électrique. Elle est délivrée par l'employeur après une formation adaptée aux opérations à réaliser et aux risques encourus.

L'habilitation BE Manœuvre permet à son titulaire d'effectuer, en basse tension, des manœuvres d'exploitation et des opérations de consignation simples, dans le respect des règles de sécurité définies par la norme NF C 18-510. Cette formation vise à transmettre les connaissances réglementaires, techniques et pratiques nécessaires pour réaliser ces opérations en toute sécurité.

Durée: 14.00 heures (2.00 jours)

Effectif minimal: 4

Effectif maximal: 10

Modalités et délais d'accès

- Pour participer à cette formation, merci de nous contacter par mail ou par téléphone ou de vous rendre sur notre catalogue en ligne via notre site internet.
- La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 15 jours.

Date, lieu, tarifs

- Nous consulter

Accessibilité

- Accessible aux personnes en situation de handicap après entretien avec le formateur dispensateur de la formation.

Profil des stagiaires

- Personnel appelé à réaliser des manœuvres d'exploitation ou des opérations simples de consignation sur des installations électriques basse tension.

Prérequis

- Aucun

Objectifs (aptitudes et compétences qui seront acquises au cours de la prestation)

- Comprendre les notions élémentaires d'électricité, les procédures d'habilitation électrique et intégrer une démarche globale de prévention en présence d'un risque électrique.
- Savoir mettre en oeuvre les opérations spécifiques de manœuvre en basse tension.
- Réagir efficacement devant un accident ou un incendie d'origine électrique.

Programme version 16 février 2026

Contenu de la formation

- COMPRENDRE LES NOTIONS ÉLÉMENTAIRES D'ÉLECTRICITÉ, LES PROCÉDURES D'HABILITATION ÉLECTRIQUE ET INTÉGRER UNE DÉMARCHE GLOBALE DE PRÉVENTION EN PRÉSENCE D'UN RISQUE ÉLECTRIQUE
 - Procédures d'habilitation électrique
 - Notions élémentaires
 - Les effets du courant sur le corps humain
 - Les différents types d'accidents d'origine électrique
 - Les mesures de prévention lors de la conception des installations
 - Évaluation du risque électrique avant la réalisation d'une opération d'ordre non électrique
 - Intégration d'une démarche de prévention du risque électrique dans ses tâches professionnelles
 - Les différents types de tensions
 - Les différentes installations ou ouvrages
 - Les différentes zones d'environnement électrique
 - Les rôles et les missions des différents acteurs
- SAVOIR METTRE EN OEUVRE LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES DE MANOEUVRES EN BASSE TENSION
 - Les matériels électriques des douanes de tension BT et TBT
 - Les moyens de protection individuelle
 - Les limites de l'habilitation électrique BE Manoeuvre
 - Les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation
 - Énoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manoeuvres
- RÉAGIR EFFICACEMENT DEVANT UN ACCIDENT OU UN INCENDIE D'ORIGINE ÉLECTRIQUE
 - Savoir agir en cas d'incident lors d'une opération
 - Savoir agir en cas d'incident sur un ouvrage électrique
 - Connaître les gestes de premiers secours à réaliser devant une personne électrisée
- ÉVALUATION
 - Évaluation des connaissances
 - Évaluation des compétences

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

La formation est assurée par un formateur professionnel compétent en prévention du risque électrique et habilitation électrique.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques et quiz
- Etude de cas concrets
- Mises en situation sur installations électriques
- Utilisation des EPI et du matériel de l'entreprise
- Valise pédagogique d'habilitation électrique
- Mise à disposition en ligne de documents supports à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation

Programme version 16 février 2026

- Présence active tout au long de la formation
- Évaluations des connaissances par questions orales et écrites (QCM)
- Mises en situation pratiques
- Formulaire d'évaluation formative en fin de formation

Validation de la formation ou certification professionnelle

Attestation individuelle de formation remise au participant.

Avis d'habilitation transmis à l'employeur. L'habilitation électrique (titre d'habilitation BE Manœuvre) est délivrée par l'employeur, sous sa responsabilité, après analyse des compétences du salarié et sur la base de la formation suivie.

Le maintien des compétences est recommandé tous les 3 ans, conformément aux préconisations de la norme NF C 18-510 et aux bonnes pratiques en prévention du risque électrique.

Taux de satisfaction

Sur l'année 2025 : Taux des abandons : 0% / Taux de satisfaction des stagiaires : 95%

Programme version 16 février 2026